



Victoire pour les agents de la DER

A l'issue d'une négociation réalisée en réunion physique puis par mail avec les Elus de la Municipalité et l'Administration nous avons obtenu :

- Les 20 postes vacants (départs en retraite, changements de services, congés maternité...) seront pourvus d'ici fin janvier sur des emplois statutaires à temps plein (départs en retraite, changements de service), et ou contractuels (remplacements congés maternité ou maladie),
- En plus des 4 recrutements faits en septembre, 6 postes supplémentaires seront créés sur le Pool remplaçants ce qui portera le total à 25 agents,
- Sur l'ensemble des 25 agents du Pool remplaçants, 10 seront affectés sur les écoles pour permettre de palier aux missions supplémentaires liées au protocole sanitaire,
- Les agents qui travaillent seuls dans les structures tôt le matin, travailleront à 2 pour des raisons de sécurité. Les services concernés doivent identifier les solutions possibles,
- L'arrêt des changements de produits d'entretien qui conduisent à une surcharge de travail pour les chefs d'équipe,
- Concernant les masques, la Municipalité nous a indiqué que 6 masques non jetables seraient fournis aux agents, charge à chacun de les entretenir. Pour nous, cela n'est pas suffisant, nécessité de 2 masques par jour et leur entretien doit être pris en charge par la Collectivité.
- Concernant les congés exceptionnels qui étaient refusés, ce ne sera plus le cas.
- L'engagement de la Municipalité que les agents des bâtiments communaux ne seront pas lésés.

Une rencontre sera organisée fin février pour faire le point de la situation avec la Municipalité.

Avec la CGT c'est possible !

Syndiquez-vous. Ensemble nous sommes plus forts !

✂.....

Bulletin d'adhésion à la CGT

NOM.....PRENOM.....
 TEL.....
 ADRESSE
 SERVICE
 Adresse MAIL PERSONNELLE.....

Syndicat général du personnel territorial actif et retraité de Champigny sur marne

14 rue Louis Talamoni 94507 Champigny sur marne cedex
tel: 01 45 16 41 60 cgt.territoriaux@mairie-champigny94.fr